

L'an deux mil douze et le vingt huit mars à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Gilbert DUPONT; Guy BOUDINET ; Patrick BIDAUD ; Alain BLETON ; Christine GANDOLFE ; Caroline KEBAILI ; Chrystel LE QUANG ; Vincent PELLEGRINELLI et Danielle GRIVEL DELILLAZ

**Absents** : Mesdames Gisèle AMBROSIANO ; Marie LEISERING et Monique WEITTEN GIRARD et Messieurs Stéphan GADAUD ; François DEVILLERS et Stéphane BOURSON.

---

## **ORDRE DU JOUR**

---

- **Approbation des comptes de gestion des budgets : Principal, Eau et Assainissement, Zone artisanale, CCAS et Commission syndicale Gavet Clavaux**
- **Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats des budgets : Principal, Eau et Assainissement, Zone artisanale, CCAS et Commission syndicale Gavet Clavaux**
- **Vote des budgets communaux 2012 : Principal, Eau et Assainissement, Zone artisanale, CCAS et Commission syndicale Gavet Clavaux**
- **Vote impôts 2012**
- **Approbation des tarifs de l'eau pour 2012 et approbation du nouveau règlement**
- **Attribution des subventions aux associations pour l'année 2012**
- **Vente bois de la commune à Aménagement Montagne Environnement**
- **Apport sur la dématérialisation des documents de la Préfecture : la dématérialisation des documents budgétaires**
- **Aménagement de la voirie : rue des eaux claires**
- **Création du grade d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe.**
- **Demande de subvention : approbation du tableau DTER 2012**
- **Echange et cession à Messieurs Grand et Blond**
- **Projet de contrat de rivière Romanche**
- **Subventions annuelles aux coopératives scolaires**
- **Questions diverses.**

-----

### **DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2012 POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 1091 TRAVERSEE DE GAVET SECTEUR PISCINE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de demander une subvention au titre de la DGE 2012 pour la requalification de la traversée de Gavet, secteur piscine. En effet, le coût des travaux estimés par le bureau d'études CM aménagements s'élève à 525 278 euros HT dont 327 834 euros HT éligibles. La Mairie ne peut supporter financièrement seul, c'est pourquoi, il propose à l'assemblée la possibilité d'arrêter les modalités de financement selon le plan établi ci-dessous :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention</b>	<b>Taux</b>
Union Européenne				
DGE (calculé sur travaux éligibles)	78 791,70	05/01/2012	En cours	<b>15 %</b>
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région (calculé sur le montant total du dossier)				
Département (calculé sur le montant total du dossier)	51 768	08/11/2010	Dernière conférence d'attribution le 22/06/2011	<b>10%</b>
Autres financements publics (préciser)				
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>130 559.70</b>			
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	197 274.30			<b>75%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>327 834</b>			<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,  
**APPROUVE** le plan de financement établi  
**SOLLICITE** à l'unanimité une subvention au titre de la DGE 2012.

### **SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subventions pour 2012 et lui propose de bien vouloir dresser la liste des associations que la Commune souhaite aider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à la majorité d'allouer à les subventions pour 2012 aux associations suivantes :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 3 580

AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX : 6 600

ASSO LES PETITS LOUPS DE LA ROMANCHE : En sommeil

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DU MAQUIS DE L OISANS : 200

CLUB RENCONTRE : 1326

FNACA COMITE D'ALLEMONT : 250

FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE DE LA ROMANCHE :En attente

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE GAVET : 500

SOU DES ECOLES DE LIVET ET GAVET : 200

ASSOCIATION LA NOUVELLE CHANCE : 200

ACCA : 425

MOTO CLUB : 250

Téléalarme : 150

Maison des jeunes de l'oisans : 1500

Les quatre A : 100

Office du tourisme de Vizille : 300

---

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 :**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2012 des quatre taxes directes locales.

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** pour 2012 les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation : 14.26 %

Taxe foncière (bâti) : 11.36 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.91%

CFE : 22.80 %

---

#### **APPROBATION DES TARIFS DE L'EAU POUR L'ANNEE 2012 ET APPROBATION DU REGLEMENT MISE A JOUR.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs d'eau et d'assainissement pour l'année 2012 (période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012) et sur le règlement eau mise à jour et joint la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** à la majorité de fixer pour l'année 2012 les tarifs suivants :

- le prix du mètre cube d'eau 0.85.
- le prix de la redevance d'assainissement à 0.40 €/ m3 consommé.
- le prix de la location annuelle du compteur d'eau à : 10.00 €,

- participation annuelle aux charges du réseau d'eau potable : 20 €
- participation annuelle aux charges du réseau d'assainissement : 20 €
- redevance pollution domestique : 0.220 euros par mètre cube. Cette redevance sera appliquée à tous les volumes d'eau facturés en 2012, à l'exception des établissements facturés directement par l'Agence de l'Eau
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.150 euros par mètre cube.

**DECIDE** que deux factures annuelles seront établies. La première sera estimée sur la consommation annuelle de l'année précédente divisée par deux et sera établie entre le mois de mars et d'avril. La deuxième sera établie en septembre selon les volumes consommés réels grâce aux relevés des compteurs qui auront lieu du mois de juillet à Août.

## SUBVENTION COOPERATIVES SCOLAIRES : ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Monsieur le Maire donne connaissance des effectifs scolaires (actuellement par encore connu) pour les écoles primaires de la commune et propose de fixer le montant de la subvention allouée à chacune des coopératives scolaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser à chaque coopérative scolaire une subvention correspondant à une somme de **230€ par classe** majorée d'une participation au spectacle de Noël de **8€ par enfant**, soit :

- Coopérative scolaire Gavet (3 classes - 59 enfants) : 1160 €
- Coopérative scolaire Rioupéroux (3 classes - 70 enfants) : 1240 €

## VENTE DE BOIS DE LA COMMUNE A L'ENTREPRISE AMENAGEMENT MONTAGNE ENVIRONNEMENT SITUÉE A QUET EN BEAUMONT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans une précédente séance, le conseil avait accepté de vendre le bois de la commune à l'entreprise moderne de débardage de matériaux située à Méaudre. Il est proposé de vendre du bois selon les mêmes conditions à l'entreprise Aménagement Montagne Environnement. Le prix qui avait été fixé pour l'autre entreprise était de 0.13 centimes d'euros le kilogramme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de vendre le bois à l'entreprise Aménagement Montagne Environnement au prix de 0.13 centimes.

## Mise en œuvre de la procédure de dématérialisation des transferts de documents notamment budgétaires à la Préfecture

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Préfecture de l'Isère a mis en place la dématérialisation des documents notamment budgétaires. Cette procédure permet de gagner du temps dans la transmission des actes au contrôle de légalité mais aussi de réaliser des économies en termes de papier et d'affranchissement. Pour pouvoir mettre en place cette procédure il est nécessaire d'autoriser et donner délégation à Monsieur le Maire de recourir au procédé de télétransmission, de signer le marché passé avec le tiers homologué sélectionné et de signer la convention passée entre la collectivité et la Préfecture de l'Isère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE ET DONNE DELEGATION** au Maire de recourir au procédé de télétransmission, de signer le marché passé avec le tiers homologué sélectionné et de signer la convention passée entre la collectivité et la Préfecture de l'Isère

## CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE BUDGETAIRE EN VUE DE L'AVANCEMENT DE GRADE DE MADAME CHRISTINE GUGLIELMI

Monsieur le Maire explique que Madame Christine Guglielmi peut bénéficier d'un avancement de grade suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Actuellement ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, elle pourrait accéder au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il est proposé, pour faire bénéficier l'agent de cet avancement, de créer le poste budgétaire

correspondant et de supprimer l'ancien. Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Et de supprimer le poste ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe après avis du comité technique paritaire.

-----

**OBJET : ALIENATION SECTION CHEMIN RURAL DESAFFECTE A M. BLOND René– Village de Livet**

Au plan cadastral de la Commune de LIVET ET GAVET, un chemin rural traverse les propriétés de Monsieur Blond René cadastrées numérotées F579 des parcelles F 107;

Le projet d'aliénation d'une partie de ce chemin rural consiste à le déclasser du domaine public afin de le céder à Monsieur Blond pour qu'il puisse réunir ses parcelles de terrains en un seul tenant et en échange des parties de parcelles qu'il a cédé à la commune pour la réalisation du mur de protection du ravin de Miribel.

En application d'une délibération en date du 26 janvier 2010 et d'un arrêté municipal en date du 8 juin 2011, il a été procédé du 25 juillet 2011 au 8 août 2011 inclus à une enquête publique sur ce projet d'aliénation.

Il lui fait part du rapport du commissaire enquêteur établi à la suite de cette enquête, et lui demande de bien vouloir délibérer à ce sujet

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

**APPROUVE** les résultats de l'enquête publique et se prononce favorablement sur la clôture de celle-ci

**APPROUVE** le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, Mademoiselle Eloïse CHARPY, qui a donné un avis favorable,

**ORDONNE** l'aliénation de la section de chemin rural désaffecté à M. BLOND René

**ORDONNE** la notification de mise en demeure, par lettre recommandé avec A/R, au demandeur et propriétaires riverains concernés d'acquiescer, de part leur droit de préemption, leur partie « au droit du sol » du chemin aliéné. Sans réponse ou offre insuffisante passé un mois, l'aliénation selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales,

**MISSIONNE** à nouveau le cabinet AMO Géomètres-experts, notamment pour réaliser toutes les formalités d'arpentage et de piquetage, réaliser le document d'arpentage pour la mise à jour du plan cadastral, et de manière générale toute intervention foncière et techniques utiles dans ce projet.

**CEDE** à l'euro symbolique l'emprise de la section du chemin rural en échange des terrains impactés appartenant à M. BLOND René par le mur de protection de Miribel.

**PRECISE** que les honoraires et débours de Géomètres-experts, ainsi que les frais de conservation cadastrale, d'actes authentiques de publicité foncière, et de manière générale tous frais relatifs à l'aboutissement de ce projet seront pris en charge par la commune.

-----

**OBJET : ALIENATION SECTION CHEMIN RURAL DESAFFECTE A M. GRAND JEAN PIERRE – hameau des Clots**

**CEDE** à l'euro symbolique l'emprise de la section du chemin rural en échange de l'acceptation de Monsieur Grand de l'installation d'un puits perdu sur son terrain.

-----

**OBJET : ALIENATION SECTION CHEMIN RURAL DESAFFECTE A M. BLANIE François – hameau Les Roberts**

**CEDE** à l'euro symbolique l'emprise de la section du chemin rural en échange de l'acceptation de Monsieur Blanié.

-----

**FIXATION DES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ROMANCHE :**

Monsieur le Maire donne connaissance que le Contrat de rivière Romanche a été approuvé à l'unanimité par le Comité de rivière le lundi 27 février 2012 à gavet, sous réserve de la prise en compte des remarques de différentes instances.

Le contrat de rivière Romanche, d'une durée de 6 ans, prévoit un programme d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Romanche. Il est porté juridiquement et financièrement par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO), structure coordinatrice du contrat.

Ce programme d'actions prévoit l'engagement de la commune de Livet et Gavet pour les opérations suivantes :

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Montant estimé en € HT
1	Réhabilitation du captage des Roberts	Début : Avril 2012	300 K€
2	Renforcement et réhabilitation du réseau AEP	Début : Avril 2012	300 K€
Total			600 K€

Pour mémoire, lors des séances du 5 juillet et du 12 décembre 2011, la participation financière des collectivités du bassin versant au fonctionnement du Comité de rivière Romanche avait été adoptée sur le principe, avec l'utilisation d'une clé de répartition basée pour moitié sur la population DGF et pour moitié sur le potentiel fiscal.

A la suite de l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivière Romanche, l'assemblée (nonobstant la prise en compte de la réforme de l'intercommunalité, susceptible de nécessiter à un ajustement de la maîtrise d'ouvrage des fiches actions du Contrat de rivière), après en avoir délibéré :

**RECONNAIT** le bien-fondé d'un contrat de rivière pour le bassin versant de la Romanche, dont le contexte et les caractéristiques nécessitent une approche globale de l'eau et des milieux aquatiques ;

**APPROUVE** les enjeux et les objectifs du contrat de rivière Romanche d'une durée de 6 ans ;

**S'ENGAGE** à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse, sous réserve du montant réel des travaux, de ses capacités financières et des financements publics qui pourront être mobilisés. Mais uniquement à condition que la gestion du réseau d'eau potable reste une compétence exclusive de la mairie.

**AUTORISE** le Maire à déposer auprès des Conseils Généraux et Régionaux, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, de l'État et de tous les partenaires financiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable informé le SACO, structure porteuse ;

-----  
**DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE PRET DE MADAME MARTINE FALQUE :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus d'un courrier de Madame Martine Falque où elle demande un prêt exceptionnel de 1500 euros pour faire face à une situation financière actuelle difficile mais qui tendra à s'améliorer d'ici la fin août. Ainsi pour éviter toute aggravation financière, elle demande un prêt de 1500 euros qu'elle remboursera mensuellement à partir du mois de septembre à hauteur de 50 euros par mois et directement prélevé par le Trésor public sur sa paie d'agent communal jusqu'à épuisement de sa dette soit en février 2015. Si l'agent arrive à rembourser plus rapidement, un nouvel échéancier sera établi.

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** pour d'accorder le prêt exceptionnel de 1500 euros à Madame Martine Falque avec les conditions de remboursement énumérées ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont disponibles sur le budget du CCAS 2012.  
-----

## **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA REFECTION DES PONTS DE LA SALINIERE ET DU STADE**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que des travaux importants doivent être effectués pour la réfection et la sécurisation des ponts de La Salinière et du Stade à Gavet. Compte tenu des premières estimations du coût de ces travaux, la commune ne pourra seule assumer le financement.

C'est pourquoi, une demande de subvention pour chaque ouvrage est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés,

**DEMANDE** une subvention pour la réfection des ponts de La Salinière et du Stade à l'Etat.

-----

## **MISE EN PLACE D'UN RALENTISSEUR SUR LA RUE DES EAUX CLAIRES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la vitesse de circulation des véhicules rue des eaux claires est trop élevée donc dangereuse. C'est pourquoi, l'installation d'un ralentisseur permettra de réduire la vitesse et d'assurer une meilleure sécurité aux piétons. Et pour ne pas gêner les services techniques lors du déneigement ce ralentisseur sera mobile et donc retiré durant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'installation d'un ralentisseur mobile rue des Eaux Claires afin de réduire la vitesse de circulation et assurer une meilleure sécurité aux piétons du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

-----

## **PRET D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR OGUEZ ET MLE REY POUR LEURS CHEVAUX**

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus d'un courrier de Monsieur Eric ORGUEZ et Melle Nadège REY qui résident à Rioupéroux. Ils demandent à la mairie de bien vouloir leur prêter un terrain communal afin qu'ils puissent parquer leurs chevaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder à Monsieur Eric ORGUEZ et Melle Nadège REY le prêt d'un terrain communal à Font Vaix pour pouvoir parquer leurs chevaux.

-----

## **PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES DE MONSIEUR GIRARDET**

Monsieur le Maire explique aux élus que récemment Monsieur Emile Girardet est décédé lors de son transport à l'hôpital sur la commune de Livet et Gavet. Sa famille ne souhaitant pas prendre en charge les obsèques, c'est à la mairie de le faire à l'issue un délai légal de 6 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre en charge l'enterrement et les frais funéraires de Monsieur Emile Girardet et de se retourner vers ses descendants et sa famille pour obtenir le remboursement des frais engagés.

-----

## **PRISE EN CHARGE DU COUT DES REPARATIONS DE LA VOITURE VANDALISEE D'UN AGENT LORS DE SON SERVICE**

**Monsieur le Maire explique aux élus que la voiture d'un agent communal a été vandalisée lors de son travail sur le parking d'Europe Soda, propriété de la commune. Ainsi, comme il s'agit d'un terrain privé appartenant à la mairie et que les faits se sont déroulés lors du service de l'agent, il est proposé aux élus que la mairie prenne en charge les frais de réparations du véhicule.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre en charge la totalité du coût des réparations du véhicule de l'agent.

-----

## AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS DE DEVIER LA PORTION DE VOIE COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE LIVET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la communauté de communes de l'Oisans va entreprendre des travaux de rénovation à la déchetterie de Livet. Pour cela, il sera nécessaire d'une partie de la voie communale soit déviée. Cependant un itinéraire secondaire sera mis en place et une attention particulière sera portée sur la sécurité et la praticité pour les usagers fréquentant la dite portion de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la communauté de communes de l'Oisans à dévier une portion de voie communale.

## BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAU, ZONE ARTISANALE ET CCAS : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 DRESSE PAR MADAME COLETTE MOREL-PACLET, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs mentionnés ci-dessus de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

### STATUANT :

- 1- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, y compris celles de la journée complémentaire,
- 2- sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2011 de tous les budgets par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## CCAS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2011 du centre communal d'action sociale, qui peut se présenter ainsi :

**SECTION INVESTISSEMENT : NEANT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de 2010	18 076.91
Part affectée à l'investissement en 2010 = c/1068 de 2011	0.00 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	18 076.91
Résultat de l'exercice 2011	- 11 584.02
Résultat définitif au 31 décembre 2011	6 492.89



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DECIDE** d'affecter ce résultat excédentaire en report à nouveau, en section de fonctionnement, soit **6 492.89 euros** ;

-----

## **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal, qui peut se présenter ainsi :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat à clôture de l'exercice 2010</b>	<b>- 140 461.02</b>
<i>Résultat de l'exercice 2011</i>	-36 079.95
<b>Résultat c au 31 décembre 2</b>	<b>- 176 540.97</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2010</b>	<b>626 208.91</b>
<b>Part affectée à l'investissement en 2011 = c/1068 de 2011</b>	140 461.02
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>626 208.91</b>
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	395 718.32
<b>Résultat définitif au 31 décembre 2011</b>	<b>881 466.21</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques au compte de gestion de la perception,

**DECIDE** d'affecter les résultats excédentaires comme suit :

- En report à nouveau section d'investissement au 1068 : 721 927.23 euros
- En report à nouveau de la section de fonctionnement, R002, le solde soit 300 000 euros.

**DECIDE** d'affecter les résultats déficitaires en report à nouveau en D 001 en section d'investissement : - 176 540.97 €

-----  
**COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2011 du budget de la section syndicale Gavet Clavaux, qui peut se présenter ainsi :

**SECTION INVESTISSEMENT : NEANT**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de 2010	<b>55 198.31 €</b>
Part affectée à l'investissement en 2010 = c/1068 de 2011	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	
Résultat de l'exercice 2011	- 8 221.88
<b>Résultat définitif au 31 décembre 2011</b>	<b>46 976.43€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DECIDE** d'affecter les résultats excédentaires

- en report à nouveau en section de fonctionnement en R 002 de 20 313.43 €

-----  
**EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2011 du budget eau et assainissement, qui peut se présenter ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2010</b>	<b>- 2 033 587. 82€</b>
Résultat de l'exercice 2011	- 142 423.78 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2011</b>	<b>- 2 176 011.60 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2010</b>	<b>3 149 324.75 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement en 2010= c/1068 de 2011</b>	<b>3 149 324.75 €</b>
Résultat de l'exercice 2011	2 003 880.41€
<b>Résultat définitif au 31 décembre 2011</b>	<b>2 003 880.41€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DECIDE** d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- a) En report à nouveau section d'investissement : - 2 176 011.60 €
- b) En 1068 : 2 003 880.41 €
- c) En report à nouveau de la section de fonctionnement : 0 €.

-----

## **ZONE ARTISANALE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2011 du budget de la zone artisanale, qui peut se présenter ainsi :

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2010	<b>133 560.42€</b>
Résultat cumulé au 31 décembre 2011	<b>133 560.42 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de 2010	<b>79 186.67€</b>
Part affectée à l'investissement en 2010 = c/1068 de 2011	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	79 186.67 €
Résultat de l'exercice 2011	21 079.50 €
<b>Résultat définitif au 31 décembre 2011</b>	<b>100 266.17€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DECIDE** d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- en section d'investissement, soit **0 €**
- en section de fonctionnement, soit **100 266.17 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **ZONE ARTISANALE BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2012 concernant la zone artisanale de la Commune et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet. Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget présenté, à savoir :

#### **SECTION EXPLOITATION**

Recettes **100 266,17 euros**  
Dépenses **100 266,17 euros**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes **133 560,42 euros**  
Dépenses **133 560,42 euros**

**AUTORISE** le Maire et le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **BUDGET PRIMITIF 2012 – budget eau et assainissement :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2012 concernant le budget eau et assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget présenté, à savoir :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	<b>804 020,40</b> euros
Dépenses	<b>804 020,40</b> euros

**SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes	<b>2 684 950,61</b> euros
Dépenses	<b>2 684 950,61</b> euros

-----

**BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2012 concernant le budget principal de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget présenté, à savoir :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Recettes	<b>3 126 009,00</b> euros
Dépenses	<b>3 126 009,00</b> euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	<b>1 861 459,23</b> euros
Dépenses	<b>1 861 459,23</b> euros

-----

**CCAS BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2012 concernant le CCAS de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget présenté, à savoir :

**SECTION EXPLOITATION**

Recettes	<b>6 492,89</b> euros
Dépenses	<b>6 492,89</b> euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	<b>1 500</b> euros
Dépenses	<b>1 500</b> euros

-----

**COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX / BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2012 concernant la commission syndicale de Gavet Clavaux et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le budget présenté, à savoir :

**SECTION EXPLOITATION**

Recettes	<b>34 961,43</b> euros
Dépenses	<b>34 961,43</b> euros

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	<b>65 507,20</b> euros
Dépenses	<b>65 507,20</b> euros